

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 5 octobre 2021, par vidéoconférence, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette,

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
 Jean-François Mills, conseiller district 4

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et 8 citoyens assistent de façon virtuelle à la rencontre.

De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue via télé-rencontre, à laquelle les citoyens ont été invités à assister. De plus, l'enregistrement de la présente séance sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, monsieur le maire, Daniel Monette, ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

366-10-2021

Retrait du point 10.3

Autorisation de paiement – Excavation Normand Majeau inc. (Pavage Beauparlant Est)

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que modifié.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 septembre 2021
4. Dépôt de la correspondance du mois de septembre 2021
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Dépôt des rapports mensuels des différents services municipaux
7. Première période de questions
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en septembre 2021 (chèques, prélèvements et salaires)
 - 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 et autorisation de paiement
 - 8.3 Transferts de fonds – Postes budgétaires loisirs
 - 8.4 Permanence – Superviseur – Travaux publics

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

- 8.5 Nomination – Chauffeur-opérateur – Travaux publics
- 8.6 Démission – Administration – M^{me} Louise Mireault
- 8.7 Contrat – Numérisation des archives
- 8.8 Autorisation – Formation environnement (COMBEQ)
- 8.9 Appui financier – Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière
- 8.10 Mandat notaire – Acquisition du lot 5 859 952, chemin des Trois-Sœurs

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Autorisation de dépenses – Vêtements pompiers

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Octroi de contrat – Sel abrasif 2021-2022
- 10.2 Déneigement rue Lise – Transfert de contrat
- ~~10.3 Autorisation de paiement – Excavation Normand Majeau inc. (Pavage Beuparlant Est)~~

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Renouvellement d'une autorisation de sentier de randonnée pédestre – ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

14. RÈGLEMENTS

- 14.1 Adoption – Règlement numéro 792 – Modification de la limite de vitesse applicable sur le chemin Beuparlant Est

15. Divers et affaires nouvelles

16. Suivi

17. Période de questions

18. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

367-10-2021

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 21 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

La correspondance du mois de septembre 2021, identifiée par le bordereau numéro C-09-2021, est déposée au conseil municipal.

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général est déposé au conseil municipal.

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

6. DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Les rapports des services de l'urbanisme, des incendies et des loisirs, sont déposés au conseil municipal.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant la période de questions, le conseil municipal prend acte d'une pétition des résidents du secteur du Crique-à-David concernant le transport du bois.

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

8. ADMINISTRATION

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN SEPTEMBRE 2021 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)

368-10-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des déboursés effectués en septembre 2021 (chèques et prélèvements) pour un montant de 235 119,34 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de 45 144,56 \$.

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

369-10-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des comptes à payer aux fournisseurs, pour le mois de septembre 2021, totalisant un montant de 126 722,87 \$ et en autorise le paiement.

8.3 TRANSFERTS DE FONDS – POSTES BUDGÉTAIRES LOISIRS

370-10-2021

Attendu que des dépenses imprévues doivent être imputées à des postes budgétaires où les fonds sont insuffisants;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Attendu qu' il y a lieu de transférer des sommes d'argent de différents postes budgétaires afin de combler l'écart dans différents postes;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le transfert d'argent des différents postes budgétaires suivants:

- 600 \$ du poste 02-701-75-493 (Collectif arts et culture) et 4 000\$ du poste 02-701-77-493 (Fête de la famille et autres) vers le poste 02-701-73-493 (Fête nationale)

8.4 PERMANENCE – SUPERVISEUR – TRAVAUX PUBLICS

371-10-2021

Attendu la nomination de monsieur Jonathan Cusson à titre de superviseur – travaux publics depuis le 2 mai 2021;

Attendu que le contrat de monsieur Jonathan Cusson incluait une période de probation de cinq (5) mois et que celle-ci est maintenant écoulée;

Attendu la recommandation favorable du directeur général, monsieur Éric Gélinas, à l'effet d'octroyer la permanence à monsieur Cusson;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que la permanence de monsieur Jonathan Cusson au poste de superviseur – travaux publics soit confirmée, et ce, à compter du 2 octobre 2021;

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, soit autorisé à signer l'addenda au contrat de travail du superviseur – travaux publics.

8.5 NOMINATION – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – TRAVAUX PUBLICS

372-10-2021

Attendu l'affichage à l'interne d'un poste de chauffeur-opérateur pour le Service des travaux publics;

Attendu la réception de la candidature de monsieur Félix Riverin Malo, actuellement journalier-chauffeur, au sein du Service des travaux publics;

Attendu que la recommandation favorable de monsieur Jonathan Cusson, superviseur - travaux publics, à l'effet d'octroyer le poste de chauffeur-opérateur à monsieur Riverin-Malo;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills,
il est unanimement résolu :

Que monsieur Félix Riverin-Malo soit nommé comme chauffeur-opérateur, selon l'horaire et les conditions salariales établies à la convention collective en vigueur.

8.6 DÉMISSION – ADMINISTRATION – M^{me} LOUISE MIREAULT

373-10-2021

Attendu la démission de madame Louise Mireault en tant qu'adjointe administrative, effective en date du 7 août 2021;

Attendu que ce conseil municipal reconnaît le rôle important qu'a joué madame Mireault au sein de la communauté damiennoise pendant son passage auprès de la Municipalité;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que des sincères remerciements soient transmis à madame Louise Mireault pour les services rendus au sein de la Municipalité de Saint-Damien.

8.7 CONTRAT – NUMÉRISATION DES ARCHIVES

374-10-2021

Attendu que la municipalité a entamé la numérisation des dossiers de propriétés et que celle-ci était auparavant effectuée par madame Louise Mireault, adjointe administrative;

Attendu que madame Mireault est disposée à poursuivre la numérisation des dossiers à raison d'un maximum de 25 heures par semaine, et ce, à titre contractuel;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills,
il est unanimement résolu :

Que madame Louise Mireault soit mandatée pour effectuer la numérisation des dossiers de propriétés, et ce, à titre contractuel;

Que ce mandat soit octroyé pour une durée d'un (1) an, renouvelable, rétroactivement au 8 août 2021;

Que le mandat soit octroyé à taux horaire, soit au montant de 23 \$/heure, excluant les frais de déplacement, payable mensuellement sur réception de facture.

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

8.8 AUTORISATION – FORMATION ENVIRONNEMENT – (COMBEQ)

375-10-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'inscription de madame Jacinthe Guay, chef de service – environnement, à la formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) »;

Que ce conseil autorise le paiement des frais reliés à ladite formation.

8.9 APPUI FINANCIER – FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

376-10-2021

Attendu la demande de don de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière en vue de l'événement Défi Ski prévu en mars 2022 ;

Attendu que ce conseil municipal manifeste son désir d'appuyer financièrement la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Qu' une somme de 100 \$ soit ainsi transmise en appui à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

8.10 MANDAT NOTAIRE – ACQUISITION DU LOT 5 859 952, CHEMIN DES TROIS-SŒURS

377-10-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Qu' un mandat soit confié à Coutu et Comtois, notaires, pour la préparation d'un acte notarié relatif à l'acquisition du lot 5 859 952 du cadastre rénové du Québec;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document inhérent, le cas échéant.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 AUTORISATION DE DÉPENSES – VÊTEMENTS POMPIERS

378-10-2021

Attendu le besoin de vêtements officiels pour les pompiers du Service des incendies;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'achat de vêtements officiels pour les pompiers pour un montant de 8 400 \$ taxes incluses;

Que monsieur Jean-Pierre Deschênes, directeur du Service des incendies, soit autorisé à signer les documents relatifs à cet achat.

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 OCTROI DE CONTRAT – SEL ABRASIF 2021-2022

379-10-2021

Attendu que suivant l'appel d'offres par invitation pour la fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2021-2022, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaires	Coût à la tonne (avant taxes)
Sel Warwick inc.	91,00 \$
Sel Frigon inc.	86,45 \$
Compass Minerals Canada Corp.	84,56 \$
Mines Seleine, division de Sel Windsor Ltée	94,39 \$

Attendu la recommandation du superviseur – travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Compass Minerals Canada Corp., au prix de 84,56 \$ la tonne (avant taxes), ce prix comprenant la fourniture et la livraison du sel, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

10.2 DÉNEIGEMENT RUE LISE – TRANSFERT DE CONTRAT

380-10-2021

Attendu l'avis de la compagnie Entreprises François Grandchamp inc. à l'effet qu'elle désire mettre fin à son contrat de déneigement de la rue Lise;

Attendu que la compagnie Entreprises François Grandchamp inc. désire transférer ledit contrat à la compagnie Entreprise Turenne inc.;

Attendu que la compagnie Entreprise Turenne inc. est disposée à reprendre ledit contrat pour l'année restante selon le devis établi;

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Que ce conseil accepte le transfert du contrat de déneigement de la rue Lise à la compagnie Entreprise Turenne inc. pour la durée restante au contrat, et ce, aux mêmes conditions et spécifications stipulées au devis.

10.3 RETIRÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION DE SENTIER DE RANDONNÉE PÉDESTRE – MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

381-10-2021

Attendu l'avis de renouvellement reçu du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en regard de l'utilisation d'un sentier de randonnée pédestre sur les terres du domaine public situé dans le secteur du lac Pauvre;

Attendu que la municipalité désire renouveler l'autorisation pour une période de dix (10) ans offerte par le ministère;

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'autorisation de sentier de randonnée pédestre auprès du ministère de l'énergie et des Ressources naturelles, dossier #680853 00 000;

Que madame Patricia Comeau, directrice des loisirs, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour, et au nom de la municipalité;

Que ce conseil autorise le paiement des frais d'administration de 1076 \$ plus taxes, reliés au renouvellement de l'autorisation.

14. RÈGLEMENTS

14.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 792 – MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE APPLICABLE SUR LE CHEMIN BEUPARLANT EST

382-10-2021

Attendu que ce conseil municipal a pu prendre connaissance du règlement numéro 792 avant la présente séance;

Attendu qu' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 21 septembre 2021;

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le règlement 792 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

RÈGLEMENT NUMÉRO 792

MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE APPLICABLE SUR LE CHEMIN BEUPARLANT EST

Attendu que le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

Attendu que le conseil municipal est d'avis qu'en raison de la configuration géométrique du chemin Beuparlant Est et de la faiblesse générale de son emprise, il y a lieu de légiférer sur la vitesse maximale applicable sur cette voie de circulation, et ce, pour la sécurité des usagers;

Attendu qu' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 21 septembre 2021;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Damien adopte à toutes fins que de droits le règlement numéro 792, et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre : « Modification de la limite de vitesse applicable sur le chemin Beuparlant Est » et le numéro 792 des règlements de la municipalité de Saint-Damien.

ARTICLE 2 OBJET

L'objet du présent règlement est de modifier la limite de vitesse maximale sur le chemin Beuparlant Est pour tous les véhicules routiers empruntant la voie de circulation visée.

ARTICLE 3 DÉSIGNATION DE LA VOIE DE CIRCULATION VISÉE

Pour les fins d'application du présent règlement, la voie de circulation visée est celle mentionnée à l'article 4.

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

ARTICLE 4 LIMITE DE VITESSE APPLICABLE (MAX 50 KM/H)

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h sur la voie de circulation suivante, et ce sur toute sa longueur :

- Chemin Beauparlant Est.

ARTICLE 5 INFRACTION ET PÉNALITÉS

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible des pénalités prévues au Code de la Sécurité routière.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette
Maire

Éric Gélinas
Directeur général

15. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

16. SUIVI

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

383-10-2021

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de monsieur Jean-François Mills**, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 20 h 36.

Daniel Monette
Maire

Éric Gélinas
Directeur général